

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du Lundi 20 Novembre 2023 à 19h30

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Roche Blanche s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, Salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRAUD, Maire.

Présents : Mme BRICAUD Anne, Mme BRICAUD Isabelle, M CLEMENCEAU Ronan, Mme CLOUET Delphine, Mme ESNEAULT Claudia, M FRIBAULT Arnaud, M GAUTIER Charbel, M MERCIER Rémi, M PAGEAU Laurent, Mme PHILIPPEAU Christelle, M PRAUD Jacques, Mme RABJEAU Maud, M SOURISSEAU Freddy

Absents et excusés : M ANJORAND David donne pouvoir à M GAUTIER Charbel

Absent : Mme ROBERT Ingrid

Présents : 13

Pouvoirs : 1

Total : 14

Madame Christelle PHILIPPEAU est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 OCTOBRE 2023.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 23 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1- FINANCES

DCM N°2023-49 : TARIFS SALLE POLYVALENTE 2024

Rapporteur : Delphine CLOUET

La commission finances s'est réunie le 13 novembre 2023 afin d'étudier les tarifs de la salle polyvalente pour l'année 2024 (annexe 1)

La commission finance propose compte tenu de l'inflation et des pratiques des communes voisines :

- De facturer selon les tarifs en vigueur l'année de la manifestation et non plus selon les tarifs à la date de signature du contrat de location,
- D'appliquer une augmentation de 3 % des tarifs de la salle polyvalente, sans augmentation sur les déchets, comme présenté ci-dessous,

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DECIDE d'augmenter les tarifs applicables aux contrats de location de la salle polyvalente de 3 % arrondi à l'euro près à compter du 1er Janvier 2024,

DECIDE que le tarif appliqué sera celui en vigueur l'année de la manifestation ou de l'évènement,

PRECISE que les tarifs appliqués à compter du 1er Janvier 2024 seront les suivants :

		Commune			Hors commune			
		3%	Déchets	Total 3%	Location	3%	Déchets	Total 3%
AVEC CUISINE	Grande Salle + cuisine	369 €	30 €	399 €	457 €	471 €	30 €	501 €
	Petite Salle + cuisine	207 €	15 €	222 €	249 €	256 €	15 €	271 €
	Grande + Petite + cuisine	503 €	45 €	548 €	634 €	653 €	45 €	698 €

		Commune			Hors commune			
		3%	Déchets	Total 3%	Location	3%	Déchets	Total 3%
SANS CUISINE	Grande Salle	250 €	5 €	255 €	313 €	322 €	5 €	327 €
	Petite Salle	142 €	5 €	147 €	179 €	184 €	5 €	189 €
	Grande + Petite	388 €	5 €	393 €	488 €	503 €	5 €	508 €

		Commune			Hors commune			
		3%	Déchets	Total 3%	Location	3%	Déchets	Total 3%
TARIFS 2 jours consécutifs avec cuisine	Grande Salle + Cuisine	542 €	45 €	587 €	667 €	687 €	45 €	732 €
	Petite Salle + Cuisine	312 €	45 €	357 €	397 €	409 €	45 €	454 €
	Grande + Petite + Cuisine	617 €	45 €	662 €	781 €	804 €	45 €	849 €

		Commune			Hors commune		
		3%	Déchets	Total 3%	Location		Déchets
Pour les associations de la commune : 2 locations gratuites + possibilité d'occuper la ou les salles à ce tarif	Grande Salle	202 €	7,50 €	209.50 €	Cas par cas, vu en Conseil Municipal		
	Petite Salle	125 €	7,50 €	132.50 €			

Commune	Hors commune
---------	--------------

		3%	Déchets	Total 3%	Location	Déchets
Frais de nettoyage pour les associations bénéficiant d'une location gratuite	Grande Salle	50 €	7,50 €	57.50 €	Cas par cas, vu en Conseil Municipal	
	Petite Salle	43 €	7,50 €	50.50 €		

DCM N°2023-50 : INDEMNITE DE GARDIENNAGE 2023

Rapporteur : Delphine CLOUET

Le gardiennage du cimetière est assuré par Mme BOCQUEL épouse POTREL depuis le 1er janvier 2013.

Le montant de l'indemnité a été réévaluée chaque année par le Conseil Municipal.

La commission finances réunie le 13 novembre 2023 propose cette année encore d'augmenter l'indemnité de 5 € par rapport à l'année passée, soit un montant de 220 €.

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

DECIDE de fixer le montant de l'indemnité de gardiennage du cimetière pour 2023 à 220 €.

DCM N°2023-51 : FORFAIT COMMUNAL 2024

Rapporteur : Delphine CLOUET

Depuis la rentrée scolaire 2018-2019, le forfait communal fait référence au cout moyen d'un élève de l'enseignement public par rapport à l'enquête de mai 2005.

Le coût est réévalué tous les ans selon l'indice des prix à la consommation (base 2015)

FORFAIT 2024

Sur la base de l'indice de septembre 2023 : 117,37

Valeur de l'indice des prix à la consommation :

Septembre 2023 : 117.37

Mai 2005 : 88.25

Classe de maternelle = $937€ \times 117.37/88.25 = 1\,246,18 €$ (différence de + 57,12 €)

Classe de primaire = $492€ \times 117.37/88.25 = 654,35 €$ (différence de + 30 €)

Année scolaire 2023-2024 :

Elèves communaux 128 soit 40 maternelles et 88 élémentaires

Maternelles : 40 x 1 246,18 € = 49 847,20 €

Élémentaires : 88 x 654,35 = 57 582,80 €

Soit un total de 107 430 €

Coût pour l'année 2022-2023 : 119 450,24 €

Montant de chaque versement à l'OGEC (Janvier-Avril et Septembre):

415,39 € x nombres d'élèves communaux en maternelles inscrits sur la période dudit versement.

218,12 € x nombres d'élèves communaux en élémentaires inscrits sur la période dudit versement.

Le Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la convention de forfait communal

VU l'avis de la commission finances

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DÉCIDE de retenir le montant de la participation communale indiquée ci-dessus dans le cadre du contrat d'association pour l'année civile 2024 soit 1 246,18 € pour un élève de maternelle et 654,35 € pour un élève primaire domicilié à la Roche Blanche,

INFORME que ce montant sera inscrit au budget Primitif 2024 en dépenses de fonctionnement,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser ce montant en trois fois sur l'année civile 2024 dans les conditions prévues par la convention.

DCM N°2023-52 : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Rapporteur : Delphine CLOUET

Suite à la régularisation du trop-perçu de la compensation de la THp d'un montant de 4 276 € (cf annexe 2), le budget octroyé au chapitre 14 (11 000€) ne permet plus de régler l'attribution négative de compensation à la COMPA d'un montant de 9 451 € (annexe 3).

Afin de régulariser la situation, la commune doit effectuer les écritures suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Compte 739211 / chapitre 14	2800		
Compte 65541 / Chapitre 65	-2800		

Le Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ADOpte la décision modificative n°2 présentée ci-dessus.

DCM N°2023-53 : TARIFS DU CIMETIERE 2024

En prévision de l'installation de cavurnes supplémentaires et de l'aménagement d'une nouvelle allée pour y accéder, la commission finances s'est réunie le 13 novembre afin de travailler sur la révision des tarifs du cimetière.

Elle propose d'appliquer une augmentation de 3%.

	Tarifs appliqués à compter du 1er janvier 2018	Tarifs proposés à compter du 01/01/2024
CONCESSION 15 ANS	75,00 €	77,00 €
CONCESSION 30 ANS	150,00 €	155,00 €
CAVE-URNE CONCESSION 15 ANS	300,00 €	309,00 €
CAVE-URNE CONCESSION 30 ANS	400,00 €	412,00 €
CASE COLUMBARIUM CONCESSION 15 ANS	200,00 €	206,00 €
CASE COLUMBARIUM CONCESSION 30 ANS	300,00 €	309,00 €

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DECIDE d'augmenter les tarifs applicables au cimetière à compter du 01 janvier 2024

PRECISE que les tarifs appliqués à compter du 1er Janvier 2024 seront les suivants :

	Tarifs proposés à compter du 01/01/2024
CONCESSION 15 ANS	77,00 €
CONCESSION 30 ANS	155,00 €
CAVE-URNE CONCESSION 15 ANS	309,00 €
CAVE-URNE CONCESSION 30 ANS	412,00 €
CASE COLUMBARIUM CONCESSION 15 ANS	206,00 €
CASE COLUMBARIUM CONCESSION 30 ANS	309,00 €

COMMISSIONS ET COMITES

COMMISSION COMPA :

M Charbel GAUTIER :

- indique que la flamme olympique passera le 5 juin et que les projets en lien sont à déposés à la COMPA.

-informe qu'il y a un travail en cours concernant la réfection des piscines de St Mars la Jaille et Ancenis.

-précise qu'une participation à hauteur de 2.5 € par habitant est à l'étude afin de contribuer au financement de l'école de musique.

** M Arnaud FRIBAULT demande s'il serait possible d'obtenir une liste des adhérents avec indication des tranches d'âge et des revenus.*

**M Ronan CLEMENCEAU demande s'il s'agit d'un transfert de compétences. M GAUTIER indique qu'il ne s'agit pas d'un transfert de compétences.*

COMMISSION VOIRIE :

M Rémi MERCIER fait le retour des préconisations de l'entreprise BENAITEAU concernant le projet de réhabilitation du pont de la Senserie :

- Nécessité de passer par un bureau d'études*
- Dévégétalisation des quarts de ronds*
- Etude topographique à faire*

Il précise que le pont n'est pas en péril.

M MERCIER indique que certains administrés ont fait part du manque de visibilité au rond-point « beau soleil ».

COMITE DE JUMELAGE :

Mme Claudia ESNEAULT fait état de la réunion du conseil d'administration du 07 novembre au cours de laquelle a été réélu le bureau du comité.

Elle fait un retour plutôt mitigé de la soirée jeux du 18 novembre à Anetz qui n'a pas rencontré le succès escompté.

Elle précise que les Anglais viendront du 30 mai au 02 juin 2024 et que le voyage en Allemagne aura lieu du 07 au 12 mai 2024.

COMMISSION BATIMENTS

M. Ronan CLEMENCEAU indique que le projet de la salle multi activités est lancé. L'étude des candidatures à la maîtrise d'œuvre sera faite le 28 novembre.

L'entreprise BESNIER a demandé le nom de l'impasse de la tranche 1. Après consultation du conseil, l'impasse sera nommée « Impasse Pontreau ».

DIVERS

M Jacques PRAUD propose d'organiser une journée d'inauguration / portes ouvertes permettant de faire le tour des différents aménagements et projets élaborés depuis le début du mandat.

Il indique que Monsieur Lilian PONIER remplacera Anne Branchereau au poste de secrétaire de mairie et qu'il arrivera le 1 décembre.

La séance est levée à 21h00

Le Maire

Jacques PRAUD